le Repuis

Centre de formation professionnelle spécialisée

Message d'information adressé à toutes nos apprenties et tous nos apprentis en formation en atelier et au bénéfice des mesures de réinsertion

Les mesures de déconfinement se poursuivent sur le territoire helvétique et dans notre centre de formation professionnelle spécialisée. Dès lors, une reprise complète de votre apprentissage a eu lieu dès le 8 juin 2020, dans votre secteur de formation. Les apprenties et les apprentis qui sont en stage externe le poursuivent selon le programme établi.

La période du 11 mai au 8 juin nous a permis de mettre en place et d'expérimenter des mesures strictes et les normes d'hygiène et de sécurité exigées par les autorités. Les mesures de distanciation sociale, notamment, seront rigoureusement respectées et des nettoyages et désinfections de tous les points sensibles seront régulièrement réalisés. Des désinfectants continueront à être mis à disposition et l'obligation de se laver régulièrement les mains sera conservée. Concernant le port du masque, il ne sera obligatoire que dans les situations où les distances ne pourront être respectées (déplacement en véhicule, port de charge etc.) et ils vous seront fournis en cas de nécessité.

Pour les apprenties et les apprentis hébergé-e-s, l'information transmise par votre éducatrice ou éducateur reste valable, selon la circulaire du 15 mai.

Les particularités concernant les horaires de travail, pour celles et ceux qui ne sont pas hébergés, restent inchangées. Vous appliquez ce qui est ou a été discuté avec votre MSP. D'autre part, l'interdiction de se parquer sur le site est réintroduite dès le 8 juin.

Cette période jusqu'aux vacances d'été est particulièrement importante pour vous permettre de terminer, ou poursuivre votre formation dans de bonnes conditions. Nous comptons donc sur votre investissement.

La direction du CFPS Le Repuis

Grandson, le 8 juin 2020